

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-979						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'aide financière de la Ville de Laval au projet Habitation Palerme de la Corporation d'habitation Laval dans le cadre du premier appel à projets du Programme habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec							
No dossier(s) interne(s) : URB-2021-7027 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 09-Saint-Bruno Date CE souhaitée : 2024-03-06 Date CM souhaitée : 2024-03-12								
Demande d'achat : Non CT requis : Non								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2024-01-31</td> <td>CE-20240131-333</td> <td>RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CORPORATION D' HABITATION LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation d'habitation Laval dans le cadre de la 3e phase 2023-2024, de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au montant total de 3 601 680 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1780659) (SD-2023-6576)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-01-31	CE-20240131-333	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CORPORATION D' HABITATION LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-01-31	CE-20240131-333	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CORPORATION D' HABITATION LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Habitation Palerme de la Corporation d'habitation Laval (CHL) est un projet d'environ 29 logements sociaux destinés à des personnes vulnérables et réalisés dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).</p> <p>Le 29 août 2022, la SHQ confirmait par lettre, l'acceptation finale du projet Habitation Palerme dans le cadre du premier appel à projets du Programme habitation abordable Québec.</p> <p>Le 17 juillet 2023, la SHQ confirmait par lettre, la sélection du Projet Habitation Palerme à la 3e phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-3) donnant l'autorisation de verser une aide financière additionnelle totalisant un montant de 5 875 802 \$ ventilée de la manière suivante: - Montant ICRL volet Projet: 2 274 122 \$ et volet Ville 3 601 680 \$.</p> <p>Le 21 septembre 2023, la Ville de Laval, par l'entremise du cabinet du maire, a transmis à CHL une lettre d'appui signifiant son intention de contribuer au financement du projet selon les balises fixées par le PHAQ.</p> <p>Les documents relatifs aux étapes précédemment décrites se trouvent en pièces jointes au sommaire décisionnel.</p> <p>En vertu du cadre normatif du PHAQ, une contribution municipale de base, équivalent à 40 % de la subvention de base de la SHQ, est exigée.</p> <p>Pour faire avancer le projet Habitation Palerme, la CHL a besoin d'obtenir la confirmation de cette contribution municipale dans les meilleurs délais, notamment en vue de se qualifier pour du financement dans le cadre du Programme de financement en habitation (PFH) de la SHQ qui vise à soutenir la réalisation de projets sélectionnés dans le cadre du PHAQ.</p> <p>En conséquence, le Service de l'urbanisme recommande que le conseil approuve l'aide financière de la Ville au projet Habitation Palerme de la Corporation d'habitation Laval dans le cadre du premier appel à projets du Programme habitation abordable Québec.</p>								
IMPACTS MAJEURS <p>Le montant de l'aide financière requise représentera 40 % de la subvention de base de la SHQ, ce qui représente une contribution d'environ 20 % du coût total du projet.</p>								

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2024-979
ASPECTS FINANCIERS <p>Le service des finances a pris connaissance de l'entente et des impacts financiers. La portion PHAQ sera traitée au bilan au 133943 et la portion ICRL sera traitée au bilan au 146510 lors du déboursement.</p>		
CULTURE <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <p>Signature de l'entente d'aide financière pour la contribution municipale de base dans le cadre du PHAQ entre la CHL et la Ville.</p>		
CADRE NORMATIF <p>Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec.</p>		
REMARQUE(S) <p>Il s'agit ici de confirmer la participation de la Ville au montage financier pour que la CHL puisse recevoir du financement dans le cadre du PFH et conclure sa convention de réalisation et d'exploitation avec la SHQ.</p> <p>Le montant d'aide financière sera remboursé à la Ville par la CMM via le Fonds du logement social en vertu de l'article 153.1 de la Loi sur la CMM fixant les modalités de versement et d'utilisation de la contribution municipale entre la CHL et la Ville.</p>		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU <p>de recommander au conseil d'approuver l'aide financière de la Ville de Laval au projet Habitation Palerme de la Corporation d'habitation Laval dans le cadre du Programme habitation abordable Québec et ce, à hauteur de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec.</p>		